

Image not found or type unknown



Demande de gardiennage de caravane

Par **civis**, le **15/02/2008 à 19:59**

Bonsoir, je suis dans l'herault à 3 km du village de bessan et 1 km de vias limite des deux communes coté bessan, j'ai un terrain agricole de 7500m carré classé zone a agricole, mon terrain est grillagé et électrifié depuis plus de 10 ans j'ai un voisin avec une maison devant et une autre maison situé a l'arrière du terrain, une sur le coté à 200m de mon terrain, je voudrais créer un gardiennage de caravane donc je me suis adressé au maire de mon village qui ma dit verbalement que cela ne le derangé pas, mais je pense qu'il ne veut pas me le faire par écrit, pourriez vous s.v.p me dire les démarches que je doit faire pour que mon projet aboutisse en sachant que je vis sur ce terrain dans un mobilhome depuis plus de trois ans, je vous remercie de votre réponse.